

Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole Jardinier Paysagiste

RNCP 38386

Diplôme de niveau 3

CAPa JP

Objectif de la formation

L'objectif de la formation vise l'obtention des capacités générales et professionnelles du référentiel du diplôme.

L'ouvrier du paysage ou le jardinier aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Les travaux d'aménagement et de création couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures.

Modalités Pédagogiques

- En présentiel avec :
 - Cours théoriques en salle et en salle informatique,
 - Etudes de cas concrets,
 - Travaux pratiques sur le site en utilisant les plateaux et ateliers techniques.
- Mise en situation professionnelle sur le site de l'employeur,
- Accompagnement individuel des apprentis et suivi régulier en entreprise,
- Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation après entretien et test de positionnement,
- Suivi individuel par le référent parcours pour l'accompagnement de l'apprenti et de l'entreprise.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



- Accompagnement Personnalisé Individuel,
- Présence d'une Référente Handicap dans le centre,
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...,
- Locaux adaptés.

Voie de Formation

Formation par la voie de l'apprentissage

*Sans limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur en situation de handicap; s'il est un sportif de haut niveau; si l'apprenti envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme.

Public ciblé / Pré-requis

- Être âgé(e) de moins de 30 ans et avoir 15 ans (ou plus) au 31 décembre de l'année d'intégration*.
- Être déclaré aptes par la Médecine du travail.
- Aimer le travail en extérieur, disposer d'une bonne aptitude physique aux travaux manuels.

Modalité de validation / Nom du certificateur

Formation diplômante délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Conditions d'inscription

- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- La demande d'inscription est à faire [en ligne](#) auprès du CFA.
- Inscription après la rentrée possible conditionnée selon l'avancée pédagogique de la formation.

Délais d'accès

Avoir suivi une scolarité complète jusqu'en fin de classe de troisième.

L'inscription aux tests de positionnement et mini stages est possible dès Février 2026. Des journées d'information, de découverte et de passage de tests sont organisées régulièrement entre Avril et juillet.

Une fois l'inscription validée avec la signature du contrat, vous recevez un mail avec les dates exactes de la rentrée.

Contenus Principaux de la formation

Première Année

BLOC 1 : Établir mon parcours de formation personnalisé - 35h

BLOC 2 : Travailler en sécurité - 105h

BLOC 3 : Réaliser l'entretien des machines - 70h

Bloc certificateur CP 6.1 / CP 6.2

BLOC 4 : Réaliser la taille en autonomie - 105h

Bloc préparatoire épreuve terminale CP 4.1

BLOC 5 : Découvrir les paysages du territoire - 35h

Bloc certificateur CG 1 / CG 2 / CG 3

BLOC 6 : Réaliser la tonte en autonomie - 105h

Bloc préparatoire épreuve terminale CP 4.1

Deuxième Année

BLOC 7 : Réaliser la création végétale - 175h

Bloc certificateur CP 5.1

BLOC 8 : Réaliser la création inerte et son entretien - 175h

Bloc certificateur CP 5.2 / CP 4.2

BLOC 9 : MIP - Participer aux travaux de création de projets internes à l'établissement - 70h

Bloc certificateur CP 7.1 / CP 7.2

BLOC 10 : Préparer son insertion professionnelle ou sa poursuite d'étude - 35h

Durée et Rythme de la Formation

- **1^{re} année :** 455 heures d'enseignement réparties sur 13 semaines au CFA.
- **2^e année :** 455 heures d'enseignement réparties sur 13 semaines au CFA.
- 5 semaines de congés payés sur la période entreprise.

Nos Plus



- Scolarité gratuite,
- [Site](#) sur 250 hectares,
- Équipements des ateliers en aménagements paysagers,
- Équipe constituée de formateurs issus du milieu professionnel,
- Réseau d'entreprises partenaires,
- Un accompagnement individualisé de chaque apprenti(e),
- Un formateur référent pour chaque apprenti(e),
- Certifié QUALIOPI et QualiFormAgri.



Information sur la rémunération de l'Apprenti(e)

La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC au 1^{er} janvier 2026 selon l'âge et l'année de formation (Grille de rémunération Union Nationale des Entreprises du Paysage)*

Année d'exécution du contrat	Âge de l'apprenti.e	% du smic
Première Année de contrat d'apprentissage	moins de 18 ans	27 %
	18 à 20 ans	50 %
	21 à 25 ans	53 %
Deuxième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	39 %
	18 à 20 ans	60 %
	21 à 25 ans	63 %
Troisième Année de contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	55 %
	18 à 20 ans	70 %
	21 à 25 ans	78 %

Indicateurs (Session 2025)

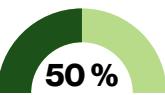
Taux de réussite aux examen**



Taux d'insertion professionnelle globale à 6 mois



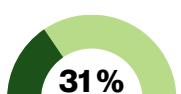
Taux de poursuite d'études



Taux d'interruption en cours de formation



Taux de rupture des contrats d'apprentissage



Taux d'appréciation



Suites de parcours possibles

- Une poursuite d'études est envisageable en BAC Pro AP.
- Le BP AP ou certains CS sont aussi accessibles après un CAPa JP.
- Taux d'insertion dans le métier visé des titulaires de la certification : 100% (Session 2025).

Cout de la formation

Formation gratuite.

5 549 € au 01 septembre 2025***, pris en charge à 100% par les OPCO de l'entreprise, le CNFPT ou les collectivités.

Date d'enregistrement de la certification

18-12-2023

* Barème différent selon OPCO de rattachement.

** En relation avec le taux de présentation à l'examen.

*** Change selon la convention collective de l'entreprise d'apprentissage.